

DECRET N°79/214 DU 9/5/79  
portant nomination de Monsieur MANOUANA  
Simon, Ingénieur Statisticien de 2° échelon  
en qualité de Directeur des Etudes et de la  
Planification au Ministère des Mines et de  
l'Energie.

-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n°38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,  
organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;

Vu le Décret n°79/I54 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°79/I55 du 4 Avril 1979 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.-Monsieur MANOUANA Simon, Ingénieur Statisticien de  
2° échelon est nommé Directeur des Etudes et de la Planification  
au Ministère des Mines et de l'Energie.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date  
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal  
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout  
où besoin sera./-

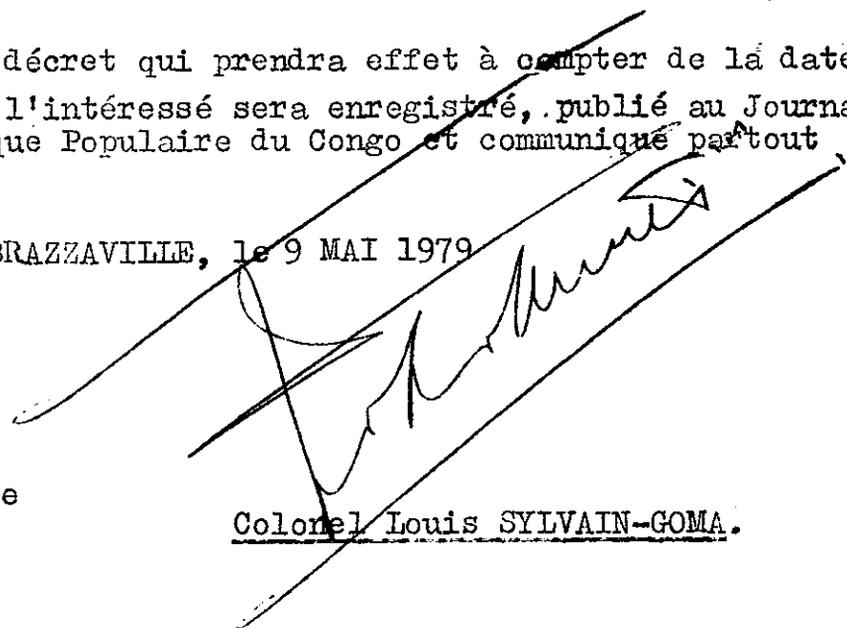
BRAZZAVILLE, le 9 MAI 1979

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de  
l'Energie,

Le Ministre de l'Economie Rurale

  
Jean ITADI.

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

  
Le Ministre du Travail  
et de la Justice, Garde  
des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

  
Henri LOPES.